

CONSEIL SYNDICAL DU 29 MARS 2022

2022.020 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR 2022 ENTRE LE PETR DU PAYS D'ARLES ET « LE SYNDICAT DES JEUNES AGRICULTEURS DES BOUCHES DU RHONE »

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléant Présent	Procurations	Absents	
14	1	3	10	18

Présents

ACCM : Madame Marie-Rose LEXCELLENT, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Pierre RAVIOL, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Madame Laurie PONS, Monsieur Patrick de CAROLIS, Monsieur Raphaël MEGALIZZI (suppléant) ;

CCVBA : Madame Pascale LICARI, Monsieur Jean MANGION, Madame Anne PONIATOWSKI ;

TPA : Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Yves PICARDA, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Serge PORTAL ;

Absents excusés

ACCM : Monsieur Jean-Michel JALABET, Madame Françoise FAVIER, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Fabien BOUILLARD, 1 siège en attente de désignation (Boulbon/ACCM) ;

CCVBA : Monsieur Bernard WIBAUX, Monsieur Hervé CHERUBINI ;

TPA : Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN, Monsieur Max GILLES, Monsieur Jean-Christophe DAUDET ;

Procurations

Monsieur Jean-Christophe DAUDET à Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE ; Monsieur Bernard WIBAUX à Madame Anne PONIATOWSKI ; Monsieur Pierre-Hubert MARTIN à Madame Corinne CHABAUD.

o_o

Rapporteur : Monsieur Lucien LIMOUSIN

Le Syndicat des JA a pour objectif de soutenir le renouvellement des générations en agriculture en facilitant les conditions d'accès au métier et en accompagnant les jeunes qui s'installent.

Les Jeunes Agriculteurs des Bouches du Rhône souhaitent lancer en 2022 une action de tutorat sur le Pays d'Arles. L'objectif est de proposer aux jeunes installés des conseils concrets émanant d'agriculteurs expérimentés afin de les accompagner dans le démarrage de leur exploitation sur les premières années (4 à 8 ans). Grâce au tutorat, les compétences et les connaissances sont mutualisées et transmises. Le coût total du projet s'élève à 5 800€.

Je vous propose mes chers collègues de bien vouloir :

1. **AUTORISER** l'attribution d'une participation financière de 4 000 € pour le projet porté par les Jeunes Agriculteurs des Bouches du Rhône pour lancer le tutorat,
2. **AUTORISER** le Président à signer tout acte nécessaire à la formalisation de l'engagement des deux parties notamment en convention de partenariat,
3. **PRECISER** que la participation financière du PETR est inscrite au budget de l'exercice,

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président
PEIR du Pays d'Arles - Couvent Saint Casimir - Impasse des Mourgues - 13200 ARLES
Conseil syndical du 29 mars 2022